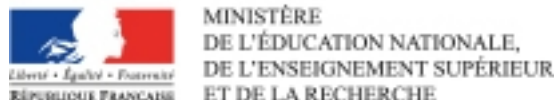


Les aides du MENESR

[Aides financières](#) [1] , [International](#) [2]



Depuis 2003, l'UPF propose une aide à la mobilité internationale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en faveur des étudiants souhaitant suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou envisageant d'effectuer un stage international. La formation ou le stage doit s'inscrire dans le cadre du cursus d'études.

Bénéficiaires

La priorité est donnée aux étudiants boursiers sur critères sociaux inscrits à l'UPF au moment de leur demande et qui y préparent un diplôme.

Durée du séjour aidé de l'étudiant

La durée varie de deux à neuf mois consécutifs. Cette durée correspond à la période effective du séjour dans le pays d'accueil.

Critères de sélection

Sont pris en compte pour l'octroi de l'aide :

- le montant annuel de la bourse d'Etat,
- l'intérêt du séjour,
- la qualité de la formation ou du stage suivi à l'étranger,
- les dépenses liées à la mobilité internationale envisagée,
- le niveau académique de l'étudiant candidat.

Montant de l'aide et conditions pour son paiement

Pour l'année universitaire 2015-2016, le montant de cette aide financière s'élève à **47 732** Fcfp par mois. Pendant la durée du séjour concerné, l'aide à la mobilité internationale s'ajoute à la bourse initiale d'enseignement supérieur sur critères sociaux. Elle peut également s'ajouter à l'allocation Erasmus+.

Le séjour au sein de l'université d'accueil et l'assiduité aux cours prévus dans le projet doivent être vérifiés. Pour cela, l'étudiant est tenu de remettre mensuellement à son établissement d'origine un justificatif de présence ou une attestation de stage.

Candidatures

Les aides du MENESR

Published on Université de la Polynésie Française (<https://www.upf.pf>)

Un dossier présentant le projet de formation ou de stage à l'étranger ainsi que la demande d'aide à la mobilité internationale accompagnée des documents requis sont à remettre au service des relations internationales avant le :

- 30 juin pour un départ au 1er semestre ;
- 30 novembre pour un départ au 2nd semestre.

URL source: <https://www.upf.pf/fr/content/les-aides-du-menesr>

Liens

[1] <https://www.upf.pf/fr/th%C3%A9matique/aides-financi%C3%A8res>

[2] <https://www.upf.pf/fr/th%C3%A9matique/international>